

REGLEMENTATION ACTUALITES PHYTOSANITAIRE

REGLEMENTATION

Point sur les espèces hors dérogation

Le cahier des charges AB permet aux producteurs d'utiliser des semences biologiques mais aussi des semences non traitées après récolte SAUF dans le cas des espèces dites « Hors dérogation ».

Cette liste d'espèces hors dérogation est disponible sur le site www.semences-biologiques.org

Attention **une nouvelle base de données va être mise en ligne sur ce site au 1^{er} avril 2018**. Son utilisation devrait être simplifiée et la gestion des demandes de dérogation facilitée (pour les demandeurs et les experts qui les évaluent).

Les **demandes de dérogation devront être plus clairement argumentées pour être évaluées** (sous peine de refus systématique). Par ailleurs, le statut (Ecran d'alerte ou Hors dérogation) concernera dorénavant une espèce (ex. carotte), et pas un type variétal (ex. carotte nantaise ou oignon jaune) ou un type de semence (hybride/population ou semences enrobée/semence nue).

Liste actuelle des espèces hors dérogation, espèces pour lesquels il est impératif d'utiliser des semences biologiques :

- ✓ Aubergines demi-longues - 15/07/2016
- ✓ **Carotte nantaise - 01/01/2018 – NOUVEAUTE 2018**
- ✓ Céleri rave (à l'exception des semences enrobées ou prégermées) - 15/07/2016
- ✓ Chicorée scarole de plein champ- 15/07/2016
- ✓ Chicorées frisées (sauf les variétés wallones) - 15/07/2016
- ✓ Concombre type hollandais - 15/07/2016
- ✓ Cornichon lisse ou épineux - 15/07/2016
- ✓ Epeautre - 01/10/2017
- ✓ Fève - 15/07/2016
- ✓ Laitue batavia verte de plein champ et d'abri - 15/07/2016
- ✓ Laitue beurre de plein champ et d'abri- 15/07/2016
- ✓ Laitue feuille de chêne d'abri rouge et verte- 15/07/2016
- ✓ Laitue feuille de chêne verte de plein champ- 15/07/2016
- ✓ Laitue feuille de chêne rouge de plein champ (sauf feuilles pointues) - 15/07/2016
- ✓ Laitue romaine de plein champ- 15/07/2016
- ✓ Maïs grain et fourrage (à l'exception des variétés très tardives) - 15/07/2016
- ✓ Oignons jaunes hybrides de jours longs (sauf résistance mildiou) - 15/07/2016
- ✓ Persil commun et frisé (à l'exception des semences prégermées) - 15/07/2016
- ✓ Poireau op (= non hybride) - 15/07/2016
- ✓ Radis rond rouge - 15/07/2016
- ✓ Triticale - 01/05/2017

Variétés de carottes disponibles en bio : Napoli (Bejo), Yaya (Bejo)...ainsi que des variétés de diversification (couleurs différentes)

La courgette en écran d'alerte pour le 1er janvier 2019

La courgette (abris et plein champs) passera en hors dérogation **au 1er janvier 2019**. C'est donc la dernière année où il est possible d'utiliser des semences non traitées après récolte.

Le Civam bio réalise des essais variétaux courgettes sous abris (et le CTIFL et GRAB en plein champs) depuis 2016 dans l'objectif de tester les variétés présentes sur le marché à la fois bio et non traitées après récolte.

Les comptes rendus d'essai sont disponibles sur : <https://www.sud-et-bio.com/fruits-legumes/amont/comptes-rendus-d-expe>

Nous restons disponibles pour toutes questions concernant les essais ou les interrogations sur les espèces hors dérogation.



Rotations

Depuis septembre 2017, le guide de lecture du cahier des charges AB a précisé la réglementation concernant les rotations. Dorénavant, **il faut intégrer au moins 3 cultures dans la rotation et prévoir au minimum une légumineuse ou un engrais vert tous les 3 ans (élément en cours de clarification)**.

Extrait du GUIDE de LECTURE du RCE n° 834/2007 et du RCE n° 889/2008 **Version de septembre 2017**

« Rotation pluriannuelle des cultures :

A défaut de pouvoir indiquer les rotations types acceptables au minimum, l'organisme de contrôle doit s'assurer que l'opérateur applique par parcelle une rotation pluriannuelle, sauf pour les surfaces en herbe, et les cultures pérennes.

Notamment en production de légumes, **l'alternance de 2 cultures ne constitue pas une rotation au sens du règlement**

Source : note DPEI du 30/01/2001. »

En ce qui concerne l'introduction de légumineuses dans les rotations, voici un extrait du guide :

« **La fertilité et l'activité biologique du sol** sont préservées et augmentées par la rotation pluriannuelle des cultures, **comportant les légumineuses et d'autres cultures d'engrais verts** et par l'épandage d'effluents d'élevage ou de matières organiques, de préférence compostés, provenant de la production biologique. »

Exemple de rotations non conformes (document issu d'ECOCERT)

Exemples de rotations non conformes :



Maïs doux - engrais vert / maïs doux - engrais vert / maïs doux - engrais vert : NC dès la 3^{ème} année malgré la présence d'engrais vert plus de 6,5 mois entre chaque maïs doux.



Tomates-concombre / tomates-concombre / tomates-concombre : NC dès la 3^{ème} année car c'est une alternance de 2 cultures sans légumineuses.

Tomates - fèves / tomates - fèves / tomates - fèves : la légumineuse est présente mais l'alternance de deux mêmes cultures est interdite.

Des éclaircissements sont en cours sur la réglementation auprès de l'INAO. Nous vous tiendrons informés dès clarification.

HOMOLOGATION PRODUITS

VITISAN® : Fongicide de biocontrôle à action préventive et curative contre l'oïdium du melon, pastèque, potiron et des autres cucurbitacées à peau non comestible.

Spécialité commerciale	Société	Substance active	Dose	Observations	DAR	ZNT	Conditionnement
VITISAN®	ANDERM ATT	994.9 g/kg hydrogénocarbonate de potassium	5kg/ha	6 applications par an. Intervalle minimum entre 2 traitements : 3 j	1	5 m	Sac de 5kg et 25 kg

Les notices techniques (en cours de mise à jour !) et FDS sont disponibles sur notre site internet www.ndermatt.fr

NATURALIS® homologuée insecticide distribué par de Sangosse à partir de Février, travaillé principalement sur les cibles aleurodes, acariens en melon, tomates, choux, pucerons surlaitues ; mouches et acariens en arboriculture.

Spécialité commerciale	Société	Substance active	Dose	Observations	DAR	ZNT
NATURALIS	DE SANGOSSE	<i>Beauveria bassiana</i> souche ATCC 74040	De 1 à 2 l/ha suivant le ravageur ciblé	3j Suspension concentrée huileuse -5 j entre 2 applications	1	5 m

ACTUALITES PHYTOSANITAIRE

Vigilance pucerons courgette

Les premiers foyers de pucerons (ailé et nymphes) ont été observé sur une plantation très précoce de courgette à Théza.

Que faire ?

1 - **Repérer les premiers foyers et les marquer.**

2 - **Destruction des foyers**

Dès le repérage des premiers foyers, il est souhaitable de détruire manuellement les premières colonies par arrachage des plants (ou des feuilles) contaminés. Cette opération devra être réalisée avant l'apparition d'une nouvelle génération de pucerons ailés.

3 - **Introduire *Aphidius colemani* (si le puceron est *Aphis gossypii*)**

Cette mini guêpe parasite sera introduite à raison d'un flacon (500 individus) pour 400m² (environ 1 individu par m²). Un deuxième lâcher sera réalisé la semaine suivante.

Cette introduction pourra également être réalisée préventivement (avant le repérage des pucerons). La distribution des momies se fera en plusieurs points distants d'une vingtaine de mètres environ soit deux ou trois points pour un tunnel de 50m.

Les femelles d'*Aphidius colemani* qui éclosent des momies volent et prospectent la culture à la recherche des pucerons.



Colonies d'*Aphis gossypii* avec présence de momies d'*Aphidius colemani* (source Civam bio 2015)

Acariens tétranyques (*Tetranychusurticae*)

Un premier foyer a été observé sur courgette en plantation précoce sous abris. Ils ne sont pas très virulents en ce moment mais par ils peuvent se développer rapidement temps sec et chaud (premiers dégâts partir de mi-avril en général).

Que faire ?

- Repérer les foyers.
- Introduire *Phytoseiuluspersimilis* directement sur les foyers (acarien prédateur des acariens tétranyques).
- Faire des petites aspersion (10-15 minutes) pour augmenter l'hygrométrie et favoriser l'introduction de *Phytoseiuluspersimilis*.



Attention : les aspersion doivent se faire impérativement le matin par temps sec, chaud et si possible avec du vent pour éviter l'humidité des feuilles la nuit et l'installation du mildiou.

Premiers symptômes dû à la présence d'acariens tétranyques : apparition de tâches jaune à la base des feuilles, les acariens étant sur la face inférieure de la feuille (ici sur concombre et haricot, photo d'avril 2015).

AGENDA

11 avril : Démonstration matériel TERRATECK à l'EARL EY – Mas Fontclare à Banyuls dels Aspres (66)

- Porte-outils maraîcher Culti'track.
- Dérouleuse de paillage manuelle.
- Houe herse étrille manuelle.
- Petits matériels manuels et vêtements professionnel.



25 avril : Visite maraîchers bio Catalogne sud – **Stratégie de lutte biologique sous abris** - programme et lieu à venir.

17 mai : Formation « **Optimisation de la fertilisation des cultures maraîchères** » - 16h-19h – lieu à venir.

7 juin : Formation « **Reconnaissance des ravageurs et auxiliaires en maraîchage biologique** » - 16h-19h – lieu à venir.

Célia DAYRAUD – Appui technique et expérimentation maraîchage bio régional Sud & Bio
celia.dayraud@bio66.com – Tél : 04 68 35 34 12 – 06 12 93 50 02

